



FACULTÉ
DE DROIT

REGLEMENT DE SCOLARITE ET D'EXAMENS DE LA **DOUBLE LICENCE** **DROIT ET PHILOSOPHIE**

ANNEE 2023-2024

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L. 713-9 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit ;

Vu la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 16 juin 2023 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 27 juin 2023.

Observation : Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de licence, à compter de la rentrée universitaire 2023-2024.

Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seuls les courriers envoyés par le biais de l'adresse électronique institutionnelle (prenom.nom@univ-lyon3.fr) font foi.

Article 1. Champ d'application

Le présent règlement général s'applique aux étudiants sélectivement admis en double Licence Droit et Philosophie via la plateforme Parcoursup et régulièrement inscrits au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III.

Compte tenu de la réforme par cohorte de la formation susvisée, ce règlement d'examen s'applique uniquement aux étudiants de première année du parcours pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 2. Présentation du parcours.

La double Licence Droit et Philosophie permet à l'étudiant inscrit de suivre un parcours dans chacune de ces mentions et d'obtenir un diplôme de Licence mention Droit et un diplôme de Licence mention Philosophie.

Au cours de chaque année, les étudiants suivent les enseignements de la majeure Droit, offerte par la faculté de Droit, et ceux de la majeure Philosophie, offerte par la faculté de Philosophie.

Chaque année, ils doivent valider indépendamment les matières de la majeure Droit et celles de la majeure Philosophie, qui sont régies respectivement par le règlement d'examen du parcours Droit de la faculté de droit et par le règlement d'examen pertinent de la faculté de philosophie.

Le détail des enseignements de la majeure Droit est disponible dans les tableaux des modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui closent le présent.

Article 3. Règlement d'examen.

Les étudiants inscrits dans le parcours Droit et Philosophie sont soumis, en ce que concerne l'obtention de la Licence mention Droit, au règlement d'examen du parcours Droit, sous réserve des dispositions qui suivent.

Le présent règlement d'examen est sans préjudice de l'application du règlement d'examen en vigueur pour la Licence mention Philosophie, en tant qu'il est applicable à la majeure Philosophie.

Article 4. Capitalisation.

Chaque année, l'étudiant inscrit en double Licence doit valider 60 crédits au titre de son inscription en Licence mention Droit.

Il capitalise les 40 crédits annuels de la majeure Droit suivant les dispositions du règlement d'examen du parcours Droit.

Il valide 10 crédits au titre de chacune des mineures semestrielles par équivalence dès lors qu'il a acquis un nombre de crédits au moins égal au titre de la majeure de Philosophie. Les notes obtenues dans cette dernière ne sont pas reportées ni prise en compte dans le calcul de la moyenne générale au titre de la Licence mention Droit.

Article 6. Obtention de la Licence mention Droit.

La validation du diplôme de Licence mention Droit requiert la capitalisation de 180 crédits ECTS.

Double Licence Droit et Philosophie – 1^{ère} année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session normale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Épreuve de 3h de culture juridique fondamentale portant sur chacune des matières donnant lieu à un examen terminal.
Unité fondamentale					32 ECTS	
Introduction générale au droit	24h		3	3	Écrit anticipé	
		7h30	0			
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			
Droit constitutionnel	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4			
Histoire du droit	72h		7	7	Écrit annuel de 3h (si TD suivis) ou de 2h (pour les parcours ne comprenant pas la matière en TD)	
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	32h			4	QCM annuel 1h30	
Maîtrise de l'information		1h30		2	Note de participation	
Outils numériques et Projet personnel et professionnel	2h			1	Note de participation	
Ecri+				1	Positionnement	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 1					10 ECTS
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 2				10 ECTS	
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					